

# **PREFECTURE DE LA LOIRE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° SPECIAL - 01**

**Date de parution : 7 janvier 2009**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**ARRETE N° 09-01 DU 07/01/2009 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES COMPETENCES  
GENERALES ET TECHNIQUES.....3**

**ARRETE N° 09-02 DU 07/01/2009 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES COMPETENCES  
GENERALES ET TECHNIQUES.....3**

**ARRETE N° 09-01 DU 07/01/2009 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES  
COMPETENCES GENERALES ET TECHNIQUES**

**Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Loire**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant Charte de la Déconcentration,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,  
VU le décret du 5 juillet 2007 nommant M. Christian DECHARRIERE Préfet de la Loire,  
VU l'arrêté ministériel n° 0013 du 21 janvier 2004 nommant M. Michel DAMEZIN Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Loire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2004,  
VU l'arrêté préfectoral n° 08-69 du 27 mai 2008 portant délégation de signature à M. Michel DAMEZIN, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Loire

ARRETE

**ARTICLE 1 :** Subdélégation de signature est donnée à Mme Sylvie FEIGNON, Directrice Adjointe du Travail, à l'effet de prendre les décisions suivantes :

PRIVATION PARTIELLE D'EMPLOI  
INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES  
FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION  
AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE ET AIDES A L'EMPLOI DIVERSES  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX SALAIRES, AU TRAVAIL A DOMICILE, AUX MARCHES D'ETAT, ET AUX AVANTAGES EN NATURE  
DECISIONS RELATIVES A LA MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE ET A LA PRIVATION D'EMPLOI

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie FEIGNON, Directrice Adjointe du Travail, la même subdélégation sera exercée par M. Jean-Claude VERSTRAET, Directeur Adjoint du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude VERSTRAET, Directeur Adjoint du Travail, la même subdélégation sera exercée par :

- Mme Martine LELY, Inspectrice du Travail, pour les matières relevant des articles 1, 2, 3.1.3, 3.1.4, 4.1.1, et 6.2 de la délégation susvisée,
- Mme Audrey CHARRET, Inspectrice du Travail, pour les articles 3.1.1, 3.2, 4.1.2, 4.1.3 et 4.2 de la délégation susvisée,

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général et le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire, et dont copie sera adressée au Trésorier Payeur Général.

Fait à Saint-Etienne, le 7 janvier 2009

Pour le Préfet,  
par délégation,  
Le Directeur Départemental  
**signé: Michel DAMEZIN**

\*\*\*\*\*

**ARRETE N° 09-02 DU 07/01/2009 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES  
COMPETENCES GENERALES ET TECHNIQUES**

**Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Loire**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant Charte de la Déconcentration,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat

dans les régions et départements,

**VU** le décret du 5 juillet 2007 nommant M. Christian DECHARRIERE Préfet de la Loire,

**VU** l'arrêté ministériel n° 0013 du 21 janvier 2004 nommant M. Michel DAMEZIN Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Loire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2004,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 08-69 du 27 mai 2008 portant délégation de signature à M. Michel DAMEZIN, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Loire

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : Subdélégation de signature est donnée à Mme Joëlle MOULIN, Directrice Adjointe du Travail, à l'effet de prendre les décisions suivantes :

- GESTION DECONCENTREE DU PERSONNEL.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle MOULIN, Directrice Adjointe du Travail, la même subdélégation sera exercée par Mme Sylvie FEIGNON, Directrice Adjointe du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie FEIGNON, Directrice Adjointe du Travail, la même subdélégation sera exercée par M. Jean-Claude VERSTRAET, Directeur Adjoint du Travail.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général et le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire, et dont copie sera adressée au Trésorier Payeur Général.

Fait à Saint-Etienne, le 7 janvier 2009  
Pour le Préfet,  
par délégation,  
Le Directeur Départemental  
**Signé: Michel DAMEZIN**